

Avis d'enquête publique
Mise en concordance des cahiers des charges des lotissements de la
« saussaie » et de « paris-campagne » sur la commune de Drancy

Le Maire,

Vu le Code de l'environnement, Chapitre III du Titre II du Livre I, relatif aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 442-11,

Vu le cahier des charges du lotissement « *La Sausaie* » ;

Vu le cahier des charges du lotissement « *Paris Campagne* »

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de DRANCY dans sa version issue de la modification n°1 approuvée le 4 juillet 2022 ;

Vu la décision en date du 30 août 2024 de Monsieur le premier vice-président du Tribunal administratif de MONTREUIL, désignant Monsieur Philippe DEPLUS en qualité de Commissaire enquêteur et Monsieur Christophe GAUDIER en qualité de Commissaire enquêteur suppléant ;

Vu la consultation du Commissaire enquêteur sur les modalités d'organisation de l'enquête publique en date du 25/09/2024 ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

OBJET DE L'ENQUETE

Il sera procédé à une enquête publique, pour une durée de 30 jours, à compter du Mercredi 6 Novembre 2024 jusqu'au vendredi 6 décembre 2024, en vue de la mise en concordance du cahier des charges du lotissement « *La Sausaie* » situé rue Albert David et avenue des Martyrs de Chateaubriand et du cahier des charges du lotissement « *Paris Campagne* » situé avenue Marceau, rue Edouard Vaillant, rue Léon Gambetta, rue Hoche, rue Rouget de Lisle, rue François Rude, rue de la République, rue Gutenberg, rue Camille Desmoulins, rue Kleber et rue Lamartine avec le plan local d'urbanisme par le Maire de la commune de DRANCY.

Pour le lotissement « *La Sausaie* », le projet soumis à enquête publique porte sur la mise en concordance des stipulations de l'article 2 « affectation du sol », de l'article 5 « clôtures entre les lots à l'alignement des voies et avec les voisins », de l'article 7 « servitudes esthétiques ou autres », de l'article 8 « servitudes de vue » et de l'article 9 « interdictions diverses » du cahier des charges du lotissement avec les dispositions de la zone UG du PLU.

Pour le lotissement « *Paris Campagne* », le projet soumis à enquête publique porte sur la mise en concordance des stipulations de l'article 5 « clôtures » du cahier des charges du lotissement avec les dispositions de la zone UG du PLU.

<u>NOM DU COMMISSAIRE ENQUETEUR</u>	<u>IDENTITE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET</u>
Monsieur Philippe DEPLUS a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par Monsieur le premier vice-président du Tribunal administratif de MONTREUIL	Des informations pourront être demandées en Mairie de DRANCY auprès de l'autorité responsable du projet en la personne <i>Madame LJILJANA SCEKIC, Directrice de l'urbanisme</i>

DATES DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

L'enquête publique est organisée pour une durée de 30 jours consécutifs : du Mercredi 6 Novembre 2024 à 9h au Vendredi 6 Décembre 2024 à 17h30.	Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie Place de l'Hôtel de Ville, 93701 Drancy, aux jours et heures suivants : - Mercredi 6 Novembre 2024 de 9h à 12h - Lundi 18 Novembre 2024 de 9h à 12h - Vendredi 6 décembre 2024 de 13h 30 à 17h 30 (jour de clôture)
---	---

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier d'enquête publique de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « *La Saussaie* » et du cahier des charges du lotissement « *Paris Campagne* » ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Drancy, Place de l'hôtel de ville, Direction de l'Urbanisme (3e étage), 93701 Drancy.

Il sera consultable pendant la durée de l'enquête (30 jours) ; aux jours et heures habituels d'ouverture du Lundi au Vendredi de 09h 00 à 12h 00 et de 13h 30 à 17h 30 à partir du mercredi 6 novembre 2024 au vendredi 6 décembre 2024.

Le dossier d'enquête publique sera consultable durant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet de la commune de DRANCY : <https://drancy.fr>

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations:
- sur le registre d'enquête déposé en mairie : Place de l'Hôtel de Ville, Direction de l'Urbanisme (3e étage), 93700 Drancy.

- ou les adresser par écrit à l'adresse suivante Monsieur le Commissaire Enquêteur : Service urbanisme, place de l'Hôtel de ville BP76, 93701 Drancy;

- ou les adresser par courriel à l'adresse suivante : philippe.deplus@gmail.com

CONSULTATION ET PUBLICITE DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

A l'expiration de l'enquête publique, le registre sera mis à la disposition du Commissaire Enquêteur et signé par celui-ci qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire l'exemplaire du dossier d'enquête, accompagné du registre et pièces annexées, avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Madame le Président du Tribunal Administratif.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur a la Mairie de Drancy, Place de l'Hôtel de Ville, Direction de l'Urbanisme (3e étage), 93701 Drancy, aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique et sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://drancy.net/>.

DECISIONS POUVANT ETRE ADOPTEES AU TITRE DE L'ENQUETE

A l'issue de l'enquête publique, et après délibération du Conseil municipal, le Maire de la commune de DRANCY pourra prononcer la mise en concordance du cahier des charges du lotissement « *La Saussaie* » et du cahier des charges du lotissement « *Paris Campagne* » avec le PLU de DRANCY.